

Délibération n°754 Habiter Autrement Le Grand Clermont

Réunion du Comité Syndical du 12 Octobre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221012-754-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Effectif légal du conseil syndical : 64 Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de conseillers présents : 38 Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de votants : 40

Convoqué le 28 septembre 2022, le conseil syndical s'est réuni le 12 octobre 2022 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

109° Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT Madame Nadine ALAPETITE

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur José BELDA

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Éric BRUN

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Gérard CHANSARD

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Madame Chantal DROZDZ

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Éric GRENET

Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Jacques LARDANS

Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Monsieur André MAGNOUX

Madame Nathalie MARIN

Madame Danielle MISIC

Monsieur Jean-Michel ONDET

Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN

Monsieur Gilles PÉTEL

Madame Catherine PHAM

Monsieur Jean PICHON

Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Marc REGNOUX

Monsieur François REPOLT

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Madame Valérie ROUX

Monsieur Bruno VALLADIER

Madame Nadine VALLESPI

Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Gilles VESCOVI

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES

Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur Dominique BANNIER

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur Nicolas BONNET

Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES

Monsieur Alain CHARLAT

Monsieur Alain DÉAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Gérard DUBOIS

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Michel LACROIX

Madame Christine LECHEVALLIER

Madame Christine MANDON

Madame Dominique MARQUIE

Monsieur Christian MÉLIS

Monsieur Cédric MEYNIER

Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur Jean-Marc MORVAN

Monsieur Pierre PÉCOUL

Madame Anne-Marie PICARD

Monsieur Denis ROUGEYRON

Madame Sandrine ROUSSEL

Wadanie Sandrine ROOSSEL

Monsieur Laurent THEVENOT

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Mme Nathalie DOS SANTOS Mme Christine LECHEVALLIER à

M. Gérard GUILLAUME

M. Dominique ADENOT

Habiter Autrement Le Grand Clermont

Dès son approbation en 2012, le SCOT du Grand Clermont a posé les principes d'une nécessaire sobriété foncière. Pour autant, les efforts du territoire dans ce domaine doivent très nettement s'accentuer dans l'optique du Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Le SCOT devra donc intégrer de nouveaux objectifs plus ambitieux au plus tard en 2026.

Toutefois, au-delà de la nécessaire évolution des règles d'urbanisation, il apparaît indispensable de montrer, dès maintenant, qu'il est possible et même souhaitable de développer de nouvelles formes d'habiter qui allient sobriété foncière et qualité de vie et qui peuvent parfaitement répondre aux attentes de habitants.

Ainsi le Grand Clermont va porter une démarche à la fois expérimentale, prospective et opérationnelle pour aider les acteurs locaux (communes, EPCI, aménageurs, concepteurs) à faire émerger ces nouveaux modes de faire en matière d'habitat tant à l'échelle des communes urbaines que périurbaines ou rurales.

Cette démarche, confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole et au CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) se déroulera en 3 phases :

- Acculturation des acteurs du territoire aux enjeux de la ville durable, sobre et résiliente afin de faire émerger des enjeux à appliquer sur deux sites à sélectionner sur le territoire du Grand Clermont;
- 2. Incubation des 2 sites démonstrateurs : dans le cadre d'un processus partenarial et pour chacun des sites, diagnostic partagé, définition de l'ambition, traduction en orientations d'aménagement et formalisation d'un plan d'actions ;

3. Valorisation et capitalisation afin de diffuser les enseignements sous la forme d'une publication synthétique permettant l'aide à la préfiguration d'autres projets.

Le coût total est de 65.700,00 € TTC (31.500,00 € pour l'agence d'urbanisme et 34.200,00 € pour le CEREMA).

L'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) participe à hauteur de 36.450,00 € et le CEREMA à hauteur de 12.825,00 €.

La participation de Grand Clermont est de 16.425,00 € soit 25% du coût total.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la démarche « Habiter autrement le Grand Clermont » confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole et au CEREMA.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions permettant la mise en œuvre de cette démarche telle que décrite dans la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 13 octobre 2022.

Dominique ADENOT,

Président.